



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

PROCÈS-VERBAL de la 2^e **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 11 janvier 2023 à 19h15, à l'Hôtel de ville, sise au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents, madame la conseillère Elise Latour et messieurs les conseillers, Michel Roch et Russ St-Germain, formant quorum sous la présidence du maire suppléant monsieur Philippe Deschamps

Sont absents monsieur Olivier Hamel, conseiller (absence motivée), Edward Claxton, conseiller (absence motivée), et madame Corina Lupu, mairesse (absence motivée).

Madame Louise Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente, agit comme greffière.

Monsieur Philippe Deschamps, souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 19h15.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA 2^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire trésorière;

2023-01-17 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Michel Roch **ET résolu** à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté et tel que reproduit ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 janvier 2023
2. Autorisation d'augmentation de la marge de crédit
3. Période de questions
4. Levée de la séance

2. AUTORISATION DE L'AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède un compte à la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut;

CONSIDÉRANT que la marge de crédit actuelle est de 50 000\$;

CONSIDÉRANT les besoins de liquidités pour couvrir les dépenses en mode protection;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite augmenter la marge de crédit d'un montant supplémentaire de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil mandate Mesdames Corina Lupu, Mairesse, et Louise Trottier, Directrice générale et secrétaire trésorière, de procéder à l'augmentation de la marge de crédit;

2023-01-18 **II EST PROPOSÉ** par le conseiller Russ St-Germain **ET résolu** à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise et approuve une marge de crédit pour un montant total de 250 000\$;

ET

QUE Mesdames Corina Lupu, Mairesse, et Louise Trottier, Directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisées à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité pour donner effet à la présente résolution.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

2023-01-19 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Elise Latour **ET résolu** à l'unanimité des membres présents :

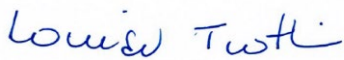
QUE la séance soit levée, il est 19h17.

0 personne ont assisté à la séance.

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée, madame Louise Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Philippe Deschamps
Maire suppléant



Louise Trottier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Philippe Deschamps, maire suppléant de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Philippe Deschamps
Maire suppléant